

Association Les Enovateurs

Siège social : 131 boulevard Gambetta, 69400 Villefranche-sur-Saône

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Le 22/10/2025 à 18h, les membres de l'association se sont réunis pour une assemblée générale extraordinaire en visioconférence, afin de délibérer sur des questions sortant du cadre de la gestion courante de la structure.

Les membres à jour de leur cotisation ont reçu une convocation par voie électronique. Conformément aux conditions stipulées dans les statuts, le quorum a été atteint : 9 participant-es sur 24 membres à jour de leur cotisation, soit plus du tiers de présent-es requis pour que les délibérations soient valables.

Présent-es : Charlotte LERICHE, Jean-Sébastien KLEIN, Maëlys TRASSAERT, Julie-Sophie LEMOINE, Isabelle CYTOWICZ, Solène FEVRE, Virginie COLLIGNON-DUCRET, Louise PASTOURET et Jérémy PASTOURET.

Les participant-es ayant voté électroniquement, les résultats sont annexés au présent procès-verbal. La liste des votant-es, faisant office de feuille de présence, se trouve également en annexe.

L'assemblée générale désigne Mme PASTOURET Louise (présidente de l'association) en qualité de Présidente de séance et M. PASTOURET Jérémy en qualité de Secrétaire de séance.

La Présidente de séance rappelle l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire :

- La modification des statuts de l'association, avec notamment l'ajout des membres bienfaiteurs-rices.
- La modification du règlement intérieur qui en découle.
- L'élection de Charlotte Leriche et Jean-Sébastien Klein au Conseil d'Administration.

1) Modification des statuts de l'association

a) Membres bienfaiteurs·rices

Louise commence par indiquer que les statuts de l'association n'ont jamais été modifiés depuis leur rédaction en février 2023, lorsque la structure a été créée. A l'origine, seule la présence des membres actifs·ves avait été prévue.

L'association se développant, la nécessité de prévoir l'adhésion de membres bienfaiteurs·rices est devenue indispensable, puisque celles·eux-ci apportent un soutien financier permettant à la structure de poursuivre sa mission.

Louise partage à l'écran le texte originel des statuts, ainsi que les modifications proposées pour que chaque participant·e puisse en prendre connaissance et poser ses questions ou faire une remarque.

Les articles soumis à modification sont les n°5 (Composition) et n°7 (Membres – Cotisation).

L'article 5 mis à jour permet l'adhésion de 2 types de membres :

- Les membres actifs·ves, qui participent régulièrement aux activités et à la gestion de l'association.
- Les membres bienfaiteurs·rices, qui soutiennent financièrement l'association en versant une cotisation supérieure à celle des membres actifs·ves.

Louise souligne que cette dernière qualité est purement honorifique : les membres bienfaiteurs·rices n'auront pas de droit particulier et ne pourront pas voter lors des assemblées générales.

La nouvelle version de l'article 7 stipule que les membres bienfaiteurs·rices obtiennent cette qualité en versant une cotisation supérieure à celle des membres actifs·ves. Son montant minimum est fixé dans une documentation spécifique, adressée aux personnes physiques ou morales souhaitant adhérer à l'association de cette manière.

Jean-Sébastien demande si l'adhésion de personnes morales a bien été prévue. Louise indique que c'est le cas, dans le règlement intérieur.

Charlotte soulève la question du refus des membres bienfaiteurs·rices qui ne correspondraient pas aux valeurs de l'association. Louise précise que ce point est traité dans le règlement intérieur.

b) Modalités de vote lors des assemblées générales

Louise et Jérémie expliquent qu'ils estiment nécessaire de modifier l'article n°12 (Assemblée Générale Ordinaire). Celui-ci indique que les délibérations sont prises à main levée.

Or une solution de vote électronique paraît plus appropriée, à la fois parce que les assemblées générales se tiennent en distanciel et pour que chacun·e puisse voter anonymement.

2) Modification du règlement intérieur

a) Membres bienfaiteurs·rices

Les modifications relatives aux types de membres inscrits dans les statuts entraînant nécessairement une mise à jour du règlement intérieur, Louise partage à l'écran le texte originel de ce document ainsi que les modifications proposées, pour que chaque participant·e puisse en prendre connaissance et poser ses questions ou faire une remarque.

Les articles soumis à modification sont les n°1 (Statut des membres) et n°2 (Conditions d'admission).

L'article 1 doit être mis à jour en ajoutant le statut de membre bienfaiteurs·rice.

L'article 2 :

- Précise que la cotisation des membres bienfaiteurs·rices est supérieure à celle des membres actifs·ves.
- Modifie la règle relative à l'acceptation ou au refus des nouveaux·elles membres. Au lieu d'un examen systématique des candidatures par le Conseil d'Administration, ses membres se réserveront le droit de voter pour ou contre une candidature si celle-ci suscite des questionnements ou des réserves.

b) Modalités de vote lors des assemblées générales

L'article 3 (Assemblées générales – Modalités applicables aux votes) est modifié pour remplacer le vote à main levée par le vote par voie électronique.

c) Autres modifications

Dans l'article 2 (Conditions d'admission), il est désormais demandé aux membres d'indiquer à l'association tout changement d'adresse e-mail, en plus de leur adresse postale et numéro de téléphone.

Dans l'article 4 (Indemnités de fonctionnement), ce sont désormais les membres du Conseil d'Administration et non plus simplement celles-eux du Bureau qui pourront prétendre aux frais engagés dans le cadre de leurs fonctions.

Jean-Sébastien suggère de réduire le montant pris en charge pour les repas à 15€ au lieu de 20€, indiquant que c'est un remboursement suffisant pour une association. Cette modification est intégrée dans le règlement intérieur.

3) Élection de Charlotte Leriche et Jean-Sébastien Klein au Conseil d'Administration

Louise commence par rappeler que l'association a été créée par elle-même et Jérémy il y a bientôt 3 ans. En tant que présidente et trésorier, il-elle en constituent le Bureau. La volonté de développer l'association et de l'ouvrir à de nouveaux-elles membres, pour sensibiliser de plus en plus de personnes au numérique responsable, a permis à la structure de s'agrandir au fil des mois.

Aujourd'hui, certain-es des membres sont engagé-es dans l'association depuis plus de 2 ans. Ils-elles consacrent du temps et du travail pour faire grandir la structure. Charlotte et Jean-Sébastien, qui s'impliquent particulièrement dans les activités et la gestion de l'association, présentent lors de cette assemblée générale leur candidature pour rejoindre le Conseil d'Administration de l'association.

A tour de rôle, il-elle prend la parole pour rappeler ses réalisations au sein des e-novateurs, insister sur l'importance qu'il-elle accorde à sa mission et évoquer les perspectives envisagées pour l'avenir de la structure.

4) Délibérations

Chaque point noté à l'ordre du jour ayant été discuté, Jérémy propose aux participant-es de voter et leur envoie une invitation par voie électronique pour indiquer leur choix sur l'outil de vote à distance Balotilo.

L'ensemble des modifications des statuts discutées sont approuvées à l'unanimité, de même que les modifications du règlement intérieur.

Charlotte et Jean-Sébastien sont élus à l'unanimité au Conseil d'Administration de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

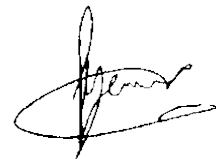
Suite à l'assemblée générale extraordinaire a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Fait à Villefranche-sur-Saône, le 22 octobre 2025.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Charlotte', written over a horizontal line.

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Sébastien', written over a horizontal line.

Annexes

Liste d'émargement

Organisation : **Les e-novateurs**
Vote : **Assemblée générale extraordinaire**
Identifiant Balotilo : 328394

Date d'ouverture : mercredi 22 octobre 2025 à 18h47 (heure de Paris)
Date de clôture : mercredi 22 octobre 2025 à 18h49
Date de dépouillement : mercredi 22 octobre 2025 à 18h49

Nombre d'électeurs inscrits : 9
Nombre de votants : 9

Adresse électronique	Date	Statut
louise.pastouret@proton.me	2025-10-22 18:47	A voté
pastouret.jeremy@gmail.com	2025-10-22 18:48	A voté
js.klein@littlebird.fr	2025-10-22 18:47	A voté
maelys.trassaert@gmail.com	2025-10-22 18:48	A voté
solenefevre231@gmail.com	2025-10-22 18:48	A voté
virinieducret23@gmail.com	2025-10-22 18:47	A voté
ccharlotte.leriche@gmail.com	2025-10-22 18:48	A voté
cytowicz.isabelle@gmail.com	2025-10-22 18:47	A voté
julie-sophie.lemoine@orange.fr	2025-10-22 18:48	A voté

**Balotilo**
Vote en ligne pour tous

Mes votesAideTarifsMon compte

Faire un don

← Résultats

Assemblée générale extraordinaire
Groupe / Organisation : **Les e-novateurs**
Fin du vote : jeudi 23 octobre 2025 à 21h00
Électeurs inscrits : 9

Participation : **100%** (9 votants) Évènements » Partager

Date	Évènement
mercredi 22 octobre 2025 à 18h47	Démarrage
mercredi 22 octobre 2025 à 18h49	Clôture anticipée

Résultats Traces des votes

Approuvez-vous les modifications [des statuts](#) présentées lors de cette AG ?

Le «**oui**» (100%) l'emporte sur le «**non**» (0%).
Nombres de voix :
Oui : 9
Non : 0
Ne se prononce pas : 0

Approuvez-vous les modifications du [règlement intérieur](#) présentées lors de cette AG ?

Le «**oui**» (100%) l'emporte sur le «**non**» (0%).
Nombres de voix :
Oui : 9
Non : 0
Ne se prononce pas : 0

Donnez-vous votre accord pour que Charlotte Leriche intègre le Conseil d'Administration de l'association ?

Le «**oui**» (100%) l'emporte sur le «**non**» (0%).
Nombres de voix :
Oui : 9
Non : 0
Ne se prononce pas : 0

Donnez-vous votre accord pour que Jean-Sébastien Klein intègre le Conseil d'Administration de l'association ?

Le «**oui**» (100%) l'emporte sur le «**non**» (0%).
Nombres de voix :
Oui : 9
Non : 0
Ne se prononce pas : 0